

DELIBERATION N°2022-15/CCOG-DG
Modification de la DELIBERATION N°2020-55/CCOG-DG
Portant Désignation des conseillers communautaires
au sein d'un Syndicat Mixte d'Energie de la Guyane (SMEGUY)

L'An Deux Mille vingt-deux, le mercredi deux février, à seize heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Délibérations de la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

Conseillers en exercice = 44

Présents	20
Absents	24
Procurations	04
Votants	24

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 26 janvier 2022.

Publiée le : 14 février 2022

PRÉSENTS :

- M. ADOÏSSI Achille - M. AGOUSSA Migill - Mme APAGI Jocelyne - Mme BARTEBIN Barbara - M. BENTH Albéric - M. BOISROND Ferdinand - Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Sophie - M. DEIE Jules - M. EDWIN Moïse - M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte - M. IREMEPO Grégory - Mme KWASIBA Emeline - M. PAPAYO Mickle - M. RIQUEUR Claude - Mme SANTE Adèle - M. SELLIER Bernard - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - M. SOEWA Marciano

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Mme TELON Sergine a donné procuration à M. DEIE Jules
- Mme ADELAAR Esseline a donné procuration à Mme BARTEBIN Barbara
- M. ALPHONSE François a donné procuration à M. BENTH Albéric
- M. ANELLI Serge a donné procuration à Mme CHARLES Sophie

ABSENTS EXCUSES :

- Mme ADELAAR Esseline - M. ALPHONSE François - M. ANELLI Serge - Mme CHARLES Marie-Hélène - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. TOPO Lama

ABSENTS :

- M. ADAM Lénéick - Mme AFOEDINI Linda - Mme AGEILAS Sylviana - M. APAYACA Valentin - Mme ASSABAL APOUMAN Liliane - Mme BALLA Simone - M. CHAUMET Chris - Mme CHEN Célia - M. DOLLOUE Winston - M. FATI Gérard - M. GABY Claude - Mme LO-A-TJON Josette - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul - Mme PINAS Roliane - M. THOMAS Franck - Mme VOORTHUIZEN Sharon - M. YA Tchoua

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, Mme SOBAÏMI Marie-Chantal, est désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) accepte.



Ouest Guyane
un territoire, des projets, un avenir

Envoyé en préfecture le 14/02/2022
Reçu en préfecture le 14/02/2022
Affiché le 
ID : 973-249730037-20220202-DELIB202215-DE

Délibération n°2022-15/CCOG-DG
Modification de la DELIBERATION N°2020-55/CCOG-DG
Portant Désignation des conseillers communautaires
au sein d'un Syndicat Mixte d'Energie de la Guyane (SMEGUY)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivants ;
VU l'arrêté n° 278.AF. 2019.SMEGUY du 30 septembre 2019 du préfet de la région Guyane,
Vu la délibération n°2020-55/CCOG-DG portant désignation des conseillers communautaires au sein du Syndicat Mixte d'Energie de la Guyane (SMEGUY)
Considérant les dispositions de l'article fixant à huit, le nombre de représentants à 8 titulaires et 8 suppléants pour la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais ;
Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de désigner en son sein, ses représentants dans les organismes dont la communauté de communes de l'ouest guyanais est membre ;
Considérant la nouvelle l'élection municipale de la Commune d'Apatou en date du 12 septembre 2021 ;
Considérant qu'il convient de désigner le représentant titulaire et le suppléant au sein des conseillers communautaires de la Commune d'Apatou.

Madame la Présidente expose :

Il est demandé au conseil communautaire de désigner les conseillers communautaires d'Apatou, représentants de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais, au sein du Syndicat Mixte d'Energie de la Guyane par un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

OUI les explications de la présidente,

DECIDE de procéder à l'élection du membre titulaire et du suppléant par un vote à main levée.
REPLACE uniquement les représentants de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais de la commune d'Apatou au sein du Syndicat Mixte d'Energie de la Guyane ;

DESIGNE

	Communes	Membres Titulaires	Membres Suppléants
Nouveaux membres	APATOU	M. EDWIN Moïse	Mme SANTE Adèle
Membres désignés par la délibération n°2020-55/CCOG/DG	AWALA-YALIMAPO	M. FERREIRA Jean-Paul	Mme HARIWANARI Tiffanie
	GRAND-SANTI	M. AGOUSSA Migill	Mme APAGI Jocelyne
	MANA	M. BENTH Albéric	Mme BOURGUIGNON Arlène
	MARIPA-SOULA	M. ANELLI Serge	Mme BALLA Simone
	PAPAÏCHTON	M. DEIE Jules	Mme TELON Sonrissa Sergina
	SAINT-LAURENT DU MARONI	M. SELLIER Bernard	Mme FJEKE Bénédicte
	SAÛL	Mme CHARLES Marie-Hélène	Mme TIMANE Tracy

VOTE => Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme


LA PRESIDENTE
Sophie CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Guyane dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'énergie.